

Date de Convocation :
13 juin 2024

Affiché le :
25 juin 2024

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 19

Conseil d'administration Séance du 21 juin 2024

Délibération n°22-2024
Don d'un Traceur EPSON STYLUS PRO

M. Pierre Schmit a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Iris Beauvois, Simonetta CARGIOLI, Mme Pauline GUELAUD, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Luiza LIMA-NOVARA, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Florence NECKEN, M. Marc POTTIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Maxence RIFFLET, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Romain BAIL à Mme Angélique LINGER, Mme BARENTON-GUILLAS à Mme Virginie AVICE, Mme Elodie CAPLIER à M. Marc POTTIER, Mme Agnès DOLHEM à Mme Ghislaine RIBALTA, Mme GAVINI-CHEVET à Mme Agnès LELIEVRE, Mme Catherine GENTILE à M. Pierre SCHMIT, M. Jean-Michel KNOP à Mme Pauline GUELAUD.

Etaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Elodie CAPLIER, Mme Béatrice DIDIER, Mme Agnès DOLHEM, Mme Christine GAVINI-CHEVET, Mme Catherine GENTILE, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, M. Efthimios KOUVATAS, M. Thomas LEBLOND, Mme Myriam MECHITA, M. Didier PERRIER, Mme Nadège PLAINEAU, M. Emmanuel VASSAL, M. Ludwig WILLAUME

Etait absent :

M. Christopher MILES.

Etait invitée :

Mme Svetlana SVETLOVA.

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2242-1 à L.2242-5,
- Vu l'article L1121-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu le don de la Villa Pérochon à l'ésam d'un traceur EPSON STYLUS PRO 9890, MODEL K162A ;

La Villa Pérochon à Niort, centre d'art photographique d'intérêt national a décidé en date du 17 février 2024 de donner à l'ésam Caen-Cherbourg un traceur EPSON STYLUS PRO 9890, MODEL K162A, numéro de série N7JE005668. Il a été installé dans l'atelier photo. Sa valeur a été estimée à 2 500€.

Il convient donc pour le Conseil d'administration d'accepter ce don.

DÉLIBÉRATION:

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Accepte la donation de la Villa Pérochon à l'ésam d'un traceur EPSON STYLUS PRO 9890, MODEL K162A pour une valeur estimée à 2 500€
- **Dit** que ce traceur sera intégré dans l'actif de l'ésam.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19	0	0	0

Le Président,



Marc Pottier

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État le 24 juin 2024 et de son affichage le 25 juin 2024.